

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 2

Séance du : 3 mars 2026

Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 25 février 2026

Date d'affichage : 6 mars 2026

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY - Mme Josiane PRUNIAUX - M. Jean-Marc JAVAUX - Mme Nora ATAMNA - M. Maxime VAUTHIER - Mme Claudine DELAITRE - M. Benoît SAUVAGE - Mme Alison CALPENA JUAREZ - Mme Christelle ROY - M. Jean-Gabriel DELOUF - Mme Cécile DRUAUX - M. Laurent CARDOT.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Serge SCHMIT - Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) - M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Maxime VAUTHIER).

M. Jean-Gabriel DELOUF a été nommé secrétaire de séance.

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document unique, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

Il constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Sous la présidence de M. Jean-Marc JAVAUX (1^{er} Adjoint) et hors de la présence du Maire, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le Compte Financier Unique 2025 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses :	743 813.41 €	Recettes :	844 370.69 €
Excédent de clôture :	100 557.28 €		

Investissement

Dépenses :	198 453.92 €	Recettes :	144 257.22 €
Restes à réaliser :	65 547.60 € (dépenses)	/	23 308 € (recettes)
Besoin de financement :	- 161 487.96 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Compte Financier unique 2025.

Nombre de votants : 13 (Le Maire ne participe pas au vote)

Vote : 13 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



Le secrétaire de séance,

Jean-Gabriel DELOUF